

Berne, le 19 avril 2018 / communiqué de presse

**ESPA 2017 : les stages et les engagements à durée limitée en nette progression**

**Les résultats de l’Enquête suisse sur la population active (ESPA) 2017 montrent que les rapports d’engagement à durée limitée et les contrats de stagiaires progressent sur le marché du travail. Il en résulte davantage d’insécurité pour les travailleurs et travailleuses. Ce sont en particulier les jeunes travailleurs et travailleuses qui sont concernés. Pour Travail.Suisse, l’organisation faîtière indépendante des travailleurs et travailleuses, il est nécessaire d’analyser de manière plus approfondie cette évolution et c’est justement dans le domaine des stages qu’on a besoin de règles plus claires.**

Les contrats de travail à durée limitée créent beaucoup d’insécurité pour les travailleurs. Cette insécurité à la place de travail peut se répercuter négativement sur leurs relations sociales et leur santé. Selon l’ESPA, 8% des personnes actives avaient un engagement de travail à durée limitée en 2017. Cela correspond à environ 300'000 travailleurs et représente presque 80'000 travailleurs de plus qu’en 2010. Ce sont les jeunes travailleurs qui sont le plus touchés par ces engagements à durée limitée. Pour les 15 à 24 ans, presque un rapport de travail sur quatre est à durée limitée. Ce pourcentage a fortement augmenté entre 2010 (8.4%) et 2017 (22.7%) indiquant que les jeunes personnes surtout sont confrontées à plus de difficultés pour s’intégrer sur le marché du travail.

**Forte augmentation en particulier des stages**

La forte augmentation de rapports de travail à durée limitée des jeunes travailleurs est redevable surtout à l’évolution des stages. En 2010, 36.2% des rapports de travail à durée limitée étaient des stages et ce pourcentage a passé à 40.9% en 2017. Le nombre de stagiaires des 15 à 24 ans a passé d’environ 22'000 en 2010 à environ 33'000 en 2017.

Les stages peuvent faciliter le passage de la formation au monde du travail mais trop souvent les conditions-cadres ne sont pas toujours bonnes ou les stagiaires peuvent être exploités comme main-d’œuvre bon marché. « Il faut des règles claires pour la durée, les contenus, l’encadrement, les conditions de travail et bien entendu la rémunération des stages si on veut les considérer de manière positive » insiste Gabriel Fischer, responsable du dossier de politique économique à Travail.Suisse. L’accroissement des contrats de stagiaires en particulier et des rapports de travail à durée limitée en général doit être analysé de façon plus approfondie, sinon une précarisation croissante des travailleurs et travailleuses menace de se produire en Suisse.

Pour d’autres informations :

Gabriel Fischer, responsable du dossier de politique économique, Tél. 031 370 21 11 ou

076 412 30 53